

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 79/424 du 7/07/79
/MJT/DGTFP/DFP/21023/25
portant intégration et nomination de Messieurs
BAKALA Jean-Pierre et BIZIKI Jean Dieudonné
dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie
I des Services Techniques (Travaux Publics)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u l'Acte n° 038/PCT/CC du 30.3.1979 portant fondement, organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

(/u la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie AA ;

(/u le décret n° 63/81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67/50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 79/155 du 4.4.1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u les lettres n° 1073 et 1074/MEN-SGEN-DOC du 9.4.1979 du Directeur de l'Orientation et de la Coopération transmettant les dossiers constitués par les intéressés ;

(/u le Protocole d'accord du 5.8.1970 signé entre la République Populaire du Congo et l'URSS ;

.../...

- 2 -

DECRETE :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord du 5.8.1970 susvisés Monsieur BAKALA Jean-Pierre né en 1948 à NDIBA et Monsieur BIZIKI Jean Dieudonné, né le 1.2.1952 à Brazzaville titulaires du diplôme d'Ingénieur Electricien obtenu à l'Institut Energétique de Moscou de l'Ordre de Lénine (URSS) sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommés au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 748.

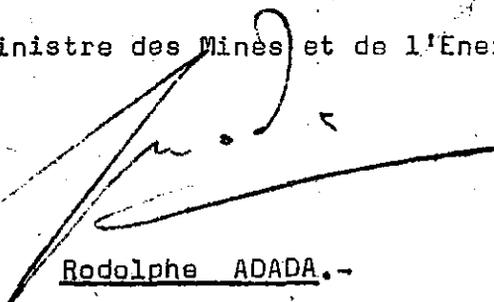
ARTICLE 2. - Les intéressés sont mis à la disposition du Ministre des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

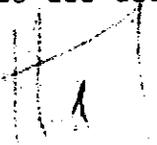
BRAZZAVILLE, le 7 JUILLET

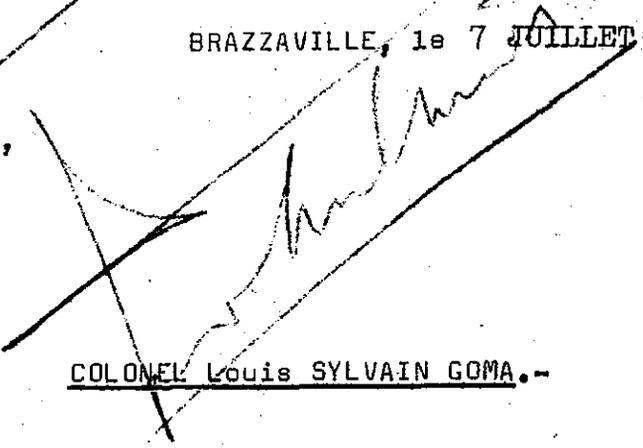
par Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines et de l'Energie


Rodolphe ADADA.-

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux,


Victor TAMBA-TAMBA.-


COLONEL Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,


Henri L O P E S.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1	INTERESSE	2
DGTFP/DFP	3	SGCM/BC	2
DGTFP/BST	1		
D.B.	3		
D.C.F.	1		
MINI MINES ENER1			
SGME	2		
DOSSIER	6		

